LaCinetek débarque en Belgique et au Luxembourg

Ecran total | 22 octobre , 2020 à 10:05
Catégorie(s) : A la une, Actualités, Actualités, Cinéma, Digital, Télévision
Tags:
Chantal Akerman, Cinémathèque de Toulouse, Cinémathèque française, Deutsche Kinemathek, frères Dardenne, gaumont, Girl, INA, LaCinetek, Lobster Films, Lukas Dhont

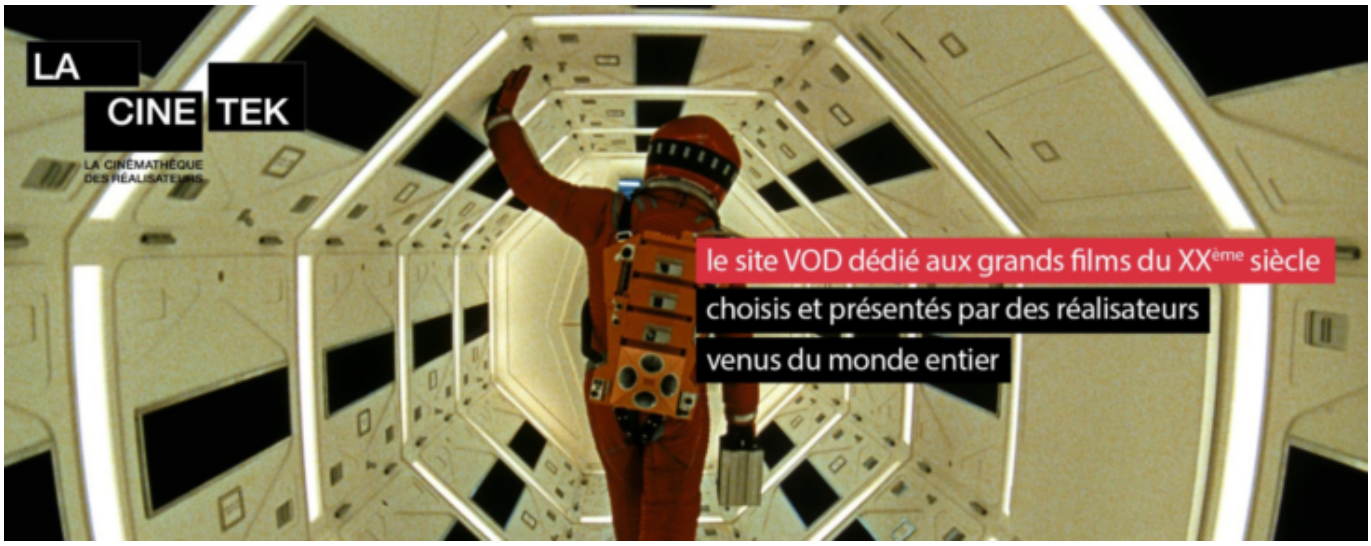

A partir de ce jeudi 22 octobre, LaCinetek, l'offre VàD en ligne de grands films de l'histoire du cinéma, est accessible sur les marchés belge et luxembourgeois ; quelque 860 films, dont 600 inédits sur ces deux territoires, seront disponibles, sur quelque 2.450 films répertoriés. Ce catalogue est exclusivement composé de films sélectionnés et commentés par 93 cinéastes proposant les 50 films (réalisés avant 2005) de leur cinémathèque idéale.

Le réalisateur flamand Lukas Dhont, multiprimé à Cannes et sélectionné aux Oscar en 2018 pour son premier long métrage *Girl*, propose dès aujourd'hui sa propre liste dans laquelle figurent notamment des œuvres de Chantal Akerman – malheureusement indisponibles pour des raisons de droits – et des frères Dardenne (*Rosetta*, *le Fils*). « *Découvrir les films qui ont influencé un cinéaste a toujours été une manière pour moi de mieux comprendre la personne*, explique-t-il. *Je voulais partager ces 50 films car ils ont eu une signification particulière pour moi à différents moments de ma vie et parce que je partage volontiers mon amour pour le cinéma.*«

Six institutions (INA, Cinémathèque de Toulouse, Cinémathèque française, Lobster Films, Gaumont et Deutsche Kinemathek) y présentent également leurs « trésors cachés », dont ils possèdent les droits ou à la restauration desquels ils ont œuvré. Les films sont proposés à la location (au tarif de 2,99 € à 3,99 €) ou à l'achat (de 7,99 € à 9,99 €). A partir du 10 novembre, les publics belge et

luxembourgeois pourront également accéder sur abonnement (2,99 € par mois ou 30 € par an) à la sélection mensuelle de 10 films choisis autour d'une thématique. En novembre, l'écrivain Emmanuel Carrère (*Yoga*) introduira avec le film d'Agnès Varda *Sans toit ni loi* une sélection sur le thème « Tours et détours ».

PRINT MEDIA
UMEDIA 2
Ref: 39771 / 5F9654BD15

Le Soir
Date: 26-10-2020
Page: 8
Periodicity: Daily
Journalist: Jean-Marie Wynants
Circulation: 55697
Audience: 460694
Size: 488 cm²

La culture paralysée à Bruxelles

Si certains représentants du secteur culturel affichent leur colère, d'autres mettent en avant la nécessaire solidarité. Mais tous s'interrogent sur la portée de ces mesures.

JEAN-MARIE WYNANTS

A Bruxelles, dès ce lundi, c'est la totalité du secteur culturel qui est à nouveau à l'arrêt jusqu'au 19 novembre. La décision de la Région bruxelloise a surpris tous ceux qui pensaient que celle-ci allait s'aligner sur les mesures annoncées la veille en Wallonie. « Je suis furieux », lâche Peter de Caluwe, directeur du Théâtre royal de la Monnaie. « De quel droit ce gouvernement prend-il des décisions, sans aucune concertation, pour des institutions qui ne dépendent nullement de ses compétences et dont il ne connaît rien ? C'est tout simplement une manière de surréagir car ils n'ont rien fait durant tous ces derniers mois. Nous, nous avons pris nos responsabilités : annulations, reports, aménagement des salles, mesures de sécurité, réduction du nombre de spectateurs, protocoles mis en place avec les avis de toutes les autorités concernées. On a fait preuve d'une connaissance complète de notre métier et de nos responsabilités. Et là, ils démolissent tout d'un seul coup. »

Du côté des musées, la décision de samedi est un choc encore plus grand. « On a tout fait pour respecter les mesures », clame Carine Fol, directrice de la Centrale for Contemporary Art. « On a même souvent été plus loin que ce qui nous était demandé. Et tout cela est balayé d'un coup. C'est un arrêt de mort pour tout un secteur. »

Musées non, supermarchés oui

Aux Musées royaux des Beaux-Arts, Michel Draguet livre deux analyses. « D'une part, je suis directeur d'une institution publique et à ce titre, je ne peux pas faire autre chose que faire preuve de solidarité dans ce moment dramatique où, manifestement, les spécialistes estiment que la situation est très grave. Mais par ailleurs, je ne peux m'empêcher de m'interroger : est-ce vraiment les bonnes mesures à prendre ? À ma connaissance, aucun musée n'a été identifié comme lieu de contamination. Depuis la rentrée, je suis allé dans d'autres lieux d'exposition, j'ai assisté à des concerts à Bozar et à Flagey. Partout, l'organisation était remarquable, les mesures parfaitement respectées. Alors que, comme tout Bruxellois se promenant en ville, je vois bien que les mesures de base ne sont pas respectées partout de la même manière. »

L'argument revient chez la plupart de nos interlocuteurs qui pointent aussi l'incohérence entre l'interdiction de fréquenter des lieux parfaitement sécurisés avec des parcours précis comme les musées et la possibilité de continuer à prendre des transports en commun bondés ou de fréquenter les commerces et supermarchés.

Questions en suspens

Au Théâtre National comme dans plusieurs autres lieux de spectacle, le ton est un peu différent. « Au moins c'est

clair », constate le directeur Fabrice Murgia. « C'est absolument dommageable pour nous mais comme pour tous les pans de la société qui sont touchés. On se retrouve dans la situation du mois de mars. À l'époque, je me suis énervé pour qu'on rouvre le théâtre parce que nous avions le sentiment que le secteur culturel était totalement oublié. Aujourd'hui, je pense qu'on sait que nous sommes là. Et je pense que ce n'est pas le moment de gueuler mais plutôt d'écraser. Parce que la situation est catastrophique. Cette fermeture d'un mois me semble une décision plus claire que les demi-mesures de 200 personnes. Et on espère qu'on va aplatir la courbe avec tout le reste de la société. »

Je suis furieux. De quel droit ce gouvernement prend-il des décisions sans aucune concertation

Peter de Caluwe

Directeur du Théâtre royal de la Monnaie

Reste cependant de nombreuses questions. D'abord, que signifie la fermeture des lieux culturels. Est-ce une fermeture au public ou un arrêt total des activités. « Si nous ne pouvons plus répéter et préparer la suite, là c'est catastrophique », souligne Fabrice Murgia.

On attend donc la publication au moniteur de la circulaire ministérielle officielle pour comprendre ce qu'il en est. Et qui est vraiment concerné. Le texte actuellement publié sur le site de la Région ne mentionne curieusement que « musées, salles d'exposition, etc. » Un « etc » qui laisse en suspens les ateliers créatifs, CEC (Centres d'expression et de créativité), bibliothèques, académies et lieux associatifs divers…

A la Centrale, les œuvres de Xavier Noiret-Thomé et Henk Visch s'ennuient déjà sans visiteurs. © PHILIPPE DE GOBERT

Les Sofica vont lever plus de 63 M€ pour la production

Ecran total | 29 octobre , 2020 à 10:27
Catégorie(s) : A la une, Actualités, Actualités, Cinéma, Financements, Production, Stratégie, Télévision
Tags:
CNC, investissements dans la production, Olivier Henrard, Sofica (Sociétés de financement du cinéma et de l'audiovisuel)

Onze Sofica (Sociétés de financement du cinéma et de l'audiovisuel) ont été autorisées en 2020 à lever une enveloppe globale de plus de 63 M€ (comme l'année passée) à investir dans le cinéma et l'audiovisuel en 2021. Cette enveloppe sera collectée auprès des particuliers avant le 31 décembre prochain. Le dispositif des Sofica offre à leurs souscripteurs une réduction d'impôts majorée à 48%, si elles s'engagent à consacrer 10% de leurs investissements en faveur du développement des séries audiovisuelles ou du financement de l'exportation. Le CNC a procédé à l'analyse des candidatures conjointement avec le ministère chargé des Comptes publics qui a ensuite délivré les agréments. La répartition de l'enveloppe est effectuée sur la base des engagements pris par les Sofica, du bilan des investissements réalisés et des collectes assurées les an-

l'analyse des candidatures conjointement avec le ministère chargé des Comptes publics qui a ensuite délivré les agréments. La répartition de l'enveloppe est effectuée sur la base des engagements pris par les Sofica, du bilan des investissements réalisés et des collectes assurées les années précédentes. « *Les Sofica sont des acteurs majeurs de la production indépendante française depuis plus de 30 ans. Pendant la crise sanitaire, elles ont su s'adapter pour soutenir au mieux le secteur et permettre à de nombreuses œuvres de voir le jour*« , commente Olivier Henrard, directeur général délégué du CNC.

Les Sofica sont signataires d'une charte élaborée par le CNC, qui définit un certain nombre de bonnes pratiques et de modalités d'investissement. Les Sofica agréées consacreront ainsi en moyenne : 94% de leurs investissements non adossés vers la production indépendante ; 72% de leurs investissements sous forme de contrats d'association à la production vers des films au devis inférieur à 8 M€ ; 33% de leurs investissements sous forme de contrats d'association à la production vers des premiers et seconds films ; 17% de leurs investissements en faveur du secteur audiovisuel ; et 10% de leurs investissements en faveur du secteur de l'animation.

Montants agréés (parts des investissements non adossés)

La Banque postale Image 15 : 4,5 M€ (70,0%)
Cinéaxe 3 : 3,8 M€ (70,0%)
Cinécap 5 : 4 M€ (72,5%)
Cinémage 16 : 10 M€ (72,5%)
Cinéventure 7 : 3,85 M€ (65,0%)
Cofimage 33 : 5,47 M€ (65,0%)
Cofinova 18 : 7,1 M€ (75,0%)
Indéfilms 10 : 6,75 M€ (75,0%)
Palatine Etoile 19 : 3,6 M€ (70,0%)
SG Image 2020 : 4 M€ (70,0%)
SofiTVciné 9 : 10 M€ (70,0%)

Tweeter J'aime 0 Partager Share

La compensation des pertes de recettes des salles peut être sollicité

Ecran total l 27 octobre , 2020 à 4:13
Catégorie(s) : A la une, Actualités, Cinéma, Exploitation, Financements, Institutionnel
Tags: compensation des pertes de recettes des salles

Annoncé début octobre, le Fonds de compensation des pertes de recettes des salles de cinéma mis en place par le gouvernement peut désormais être sollicité depuis l'adresse du formulaire en ligne documentée par le CNC. Il permet un premier versement de l'aide à hauteur de 80% du montant prévisionnel de celle-ci dans le courant du mois. Parallèlement, une notice détaillée du fonds de compensation des pertes de recettes des salles de cinéma est aussi consultable en ligne (3 pages, format PDF), proposée par le CNC.

Pour mémoire, le fonds exceptionnel de compensation des pertes de recette déployé par le gouvernement à destination de l'ensemble des salles de spectacle et de cinéma est doté de 100 M€. La moitié de cette enveloppe, soit 50 M€, est allouée aux cinémas ayant subi une perte d'au moins 30% de chiffre d'affaires et compensera une part des pertes de recettes de billetterie sur la période allant du 1er septembre au 31 décembre 2020. La perte de recettes s'évalue au regard du chiffre d'affaires réalisé à la même période aux cours des trois dernières années. Les pertes de recettes seront compensées à hauteur de 40% pour les quatre principaux réseaux de salles qui ne sont pas des PME et de 50% pour les autres salles (à l'exclusion des salles exploitées en régie directe). Le montant définitif de l'aide, calculé en fonction de la perte réelle de chiffre d'affaires, donnera lieu à régularisation au début de l'année 2021.